



Bilan de l'utilisation de la DETR en Haute -Vienne pour l'année 2021

I Synthèse de l'exercice 2021 et perspectives pour l'année 2022

Le montant de l'enveloppe départementale pour l'année 2021 était de 8 388 030 €. Au cours de cet exercice, 274 demandes de subvention éligibles et complètes ont été déposées. 248 dossiers ont été financés, permettant de consommer la totalité de l'enveloppe.

La commission des élus s'est réunie les 12 mars et 24 septembre 2021 afin de statuer sur les 25 dossiers dont la subvention est supérieure à 100 000€.

Des évolutions sont mises en place pour la programmation de l'enveloppe 2022 :

- le délai de dépôt des dossiers est fixé jusqu'au 18 février 2022 ;
- la complétude des dossiers est attendue pour le 1^{er} avril 2021 ;
- seuls les dossiers disposant d'un Avant-Projet Définitif (APD) ou de devis pourront être déclarés complets ;
- le taux de subvention sera majoré de 10 % pour les opérations de rénovation du patrimoine scolaire ;
- la majoration de 10 % du taux d'intervention sur le lot bois lorsque la collectivité utilise du bois des territoires du Massif Central, est étendue à l'utilisation de bois français ou issu de forêts gérées durablement.

II Caractéristiques principales des projets soutenus

	DETR 2020	DETR 2021
Montant total de la dotation	8 143 719,00 €	8 388 030,00 €
Montant engagé au 31 décembre	8 143 719,00 €	8 388 030,00 €
Nombre de projets financés	161	248
Coût total des projets financés	30 458 671,65 €	28 762 900,26 €
Effet de levier	Pour 1€ de subvention, 3,74 € ont été investis	Pour 1€ de subvention, 3,54 € ont été investis
Coût moyen des projets financés	189 184,30 €	115 979,44 €
Montant moyen de la subvention allouée	50 582,11 €	33 966,73 €
Taux moyen de subventionnement des projets	30,49 %	29,98 %

Le nombre de projets financés est supérieur à celui de 2020. Cette augmentation s'explique par :

- le montant de l'enveloppe 2021, majorée de 244 311 € par rapport à celle de 2020 ;
- le nombre important de projets portés par les collectivités inhérent au démarrage des mandats municipaux et communautaires.

En 2021, 1 euro de DETR a permis d'investir 3,54 euros dans le département.

Parmi les projets financés par la DETR :

- 20 projets ont également fait l'objet d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – droit commun 2021 ;
- 7 projets ont bénéficié d'une subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 ;
- 34 projets ont bénéficié d'une subvention au titre de la DSIL Rénovation Thermique.

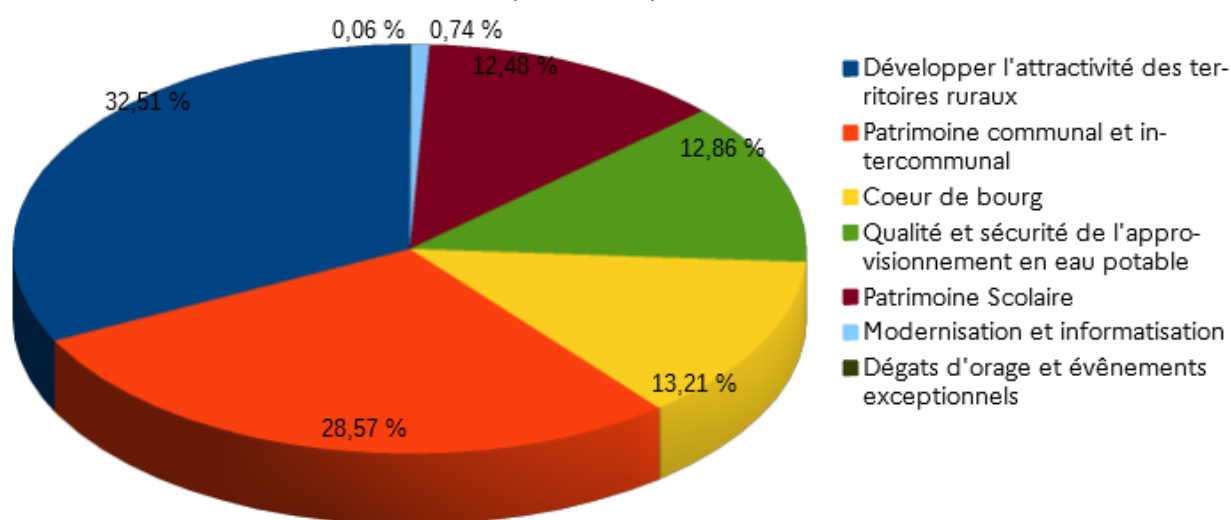


III Répartition de l'enveloppe par arrondissement

	Bellac	Limoges	Rochechouart
Nombre de dossiers complets et éligibles déposés	52	171	51
Nombre de dossiers financés	47	153	48
Montant alloué	1 353 240,01 €	5 572 379,27 €	1 462 410,72 €

IV Répartition de l'enveloppe selon les catégories d'opérations éligibles en 2021

En 2021, 7 catégories sur 10 ont fait l'objet de demandes de subvention. La catégorie « développer l'attractivité des territoires ruraux » est celle qui a été la plus mobilisée.



Pour mémoire, les trois autres catégories d'opérations concernent :

- le renforcement de voies communales en lien avec le transport de bois ronds ;
- l'ingénierie de l'intercommunalité ;
- la téléphonie mobile.

V Répartition de l'enveloppe par montant de subvention alloué

Montant de la subvention	Nombre de projets
1000€ - 5000€	81
5000€ - 10 000€	42
10 000€ - 20 000€	36
20 000€ - 100 000€	64
Plus de 100 000€	25

Trois exemples qui témoignent de la diversité des projets soutenus :

– Équipement des écoles : **achat de matériel informatique pour l'école primaire de Nexon** (2 524 habitants). L'opération d'un montant de 14 500,26 € a été subventionnée à hauteur de 4 350,08 € (30%)

– Rénovation de bâtiments accueillant des services publics : **rénovation du bâtiment communal accueillant l'agence postale communale et la bibliothèque de Saint-Paul** (1 232 habitants). L'opération d'un montant de 80 518 € a été subventionnée à hauteur de 24 155,40 € (30%)

– Mise aux normes d'équipements sanitaires : **remplacement de conduites d'eau potable relarguant des Chlorures de Vinyles Monomères à Bujaleuf** (821 habitants). L'opération d'un montant de 700 000 € a été subventionnée à hauteur de 210 000 €.